



Honoraires convention

Par 59Moi

Bonjour

Une clause de dessaisissement client existe dans une convention d'honoraire, s'applique t elle en cas de dessaisissement par l'avocat ?

Un avocat peut il saisir le Batonnier pour une taxation d'honoraire tout en sachant que celui ci est son conjoint ?

Enfin est ce que la recopie des conclusions du précédesseur dans une autre instance est une "diligence" (normale et nouvelle) ?

Merci par avance de votre réponse